

18 mai 1840

Testament spirituel du  
**PÈRE MARCELLIN CHAMPAGNAT**  
PRÊTRE, SUPÉRIEUR ET FONDATEUR DE  
INSTITUT DES FRÈRES MARISTES



Au nom du Père et du fils et du Saint Esprit. Ainsi-soit-il.

**I**ci, en la présence de Dieu, sous les auspices de la très-sainte Vierge et de St Joseph, voulant faire connaître à tous les Frères de Marie l'expression de mes dernières et de mes plus chères volontés, je recueille toutes mes forces pour rédiger, selon que je le crois le plus conforme à la volonté divine et le plus utile au bien de la Société, mon testament spirituel.

Je désire qu'une entière et parfaite obéissance règne toujours parmi les Frères de Marie, que les inférieurs, envisageant dans les supérieurs la personne de Jésus-Christ, leur obéissent de cœur et desprit, renonçant toujours, sil est besoin, à leur volonté et à leur jugement propres. Qu'ils se souviennent que le religieux obéissant remportera des victoires et que c'est l'obéissance principalement qui est la base et le soutien d'une communauté. Dans cet esprit, les Petits Frères de Marie se soumettront aveuglement non seulement aux premiers supérieurs, mais encore à tous ceux qui seront préposés pour les diriger et les conduire. Ils se pénétreront bien de cette vérité de foi, que le supérieur représente Jésus-Christ et qu'il doit être obéi, quand il commande, comme si c'était Jésus-Christ lui-même qui commandât.

Je vous prie aussi, mes bien chers Frères, de toute laffection de mon âme et par toute celle que vous avez pour moi, de faire en sorte que la sainte charité se maintienne toujours parmi vous. Aimez-vous les uns les autres comme Jésus-Christ vous a aimés. Qu'il ny est entre vous qu'un même cœur et un même esprit. Qu'on puisse dire des Petits Frères de Marie comme des premiers chrétiens: Voyez comme ils saiment!... C'est le vœu de mon cœur le plus ardent à ce dernier moment de ma vie. Oui, mes très-chers Frères, écoutez les dernières paroles de votre Père, ce sont celles de notre bien aimé Sauveur: aimez-vous les uns les autres.

Ainsi soit-il.

Je désire, mes bien chers Frères, que cette charité qui doit vous unir tous ensemble comme les membres d'un même corps, s'étende aussi à toutes les autres congrégations. Ah! je vous en conjure par la charité sans bornes de Jésus-Christ, gardez-vous de jamais porter envie à personne et surtout à ceux que le bon Dieu appelle à travailler comme vous, dans l'état religieux, à l'instruction de la jeunesse. Soyez des premiers à vous réjouir de leurs succès et à vous affliger de leurs disgrâces. Recommandez-les souvent au bon Dieu et à la divine Marie. Cédez-leur sans peine. Ne prêtez jamais l'oreille à des discours qui tendraient à leur nuire. Que la seule gloire de Dieu et l'honneur de Marie soient votre unique but et toute votre ambition.

Comme vos volontés doivent se confondre avec celles des Pères de la Société de Marie dans la volonté d'un Supérieur unique et général, je désire que vos cœurs et vos sentiments se confondent aussi toujours en Jésus et Marie. Que leurs intérêts soient les vôtres; que votre plaisir soit de voler à leurs secours toutes les fois que vous en serez requis. Qu'un même esprit, un même amour vous unisse à eux comme les branches à un même tronc et comme les enfants d'une même famille à une bonne Mère, la divine Marie. Le Supérieur général des Pères, l'étant également de la branche des Frères, doit être le centre d'union des uns et des autres. Comme je n'ai eu qu'à me louer de la soumission et de l'obéissance que mont toujours montrée les Frères de Marie. Je désire et j'entends que le Supérieur général trouve toujours la même obéissance et la même soumission. Son esprit est le mien et sa volonté est la mienne. Je regarde cet accord parfait et cette soumission entière comme la base et le soutien de la Société des Frères de Marie.

Je demande encore au bon Dieu et je souhaite de toute l'affection de mon âme que vous persévériez fidèlement dans le saint exercice de la présence de Dieu, l'âme de la prière, de l'oraison et de toutes les vertus. Que l'humilité et la simplicité soient toujours le caractère des Petits Frères de Marie. Qu'une dévotion tendre et filiale vous anime dans toutes les temps et dans toutes les circonstances pour notre bonne Mère. Faites-la aimer partout autant qu'il vous sera possible. C'est elle qui est la première Supérieure de toute la Société. Joignez à la dévotion à Marie la dévotion au glorieux saint Joseph, son très-digne époux. Vous savez qu'il est un de vos premiers patrons. Vous faites l'office d'anges gardiens auprès des enfants qui vous sont confiés: rendez aussi à ces purs esprits un culte particulier d'amour, de respect et de confiance.

Mes très-chers Frères, soyez fidèles à votre vocation, aimez-la et persévérez-y avec courage. Conservez-vous dans un grand esprit de pauvreté et de détachement. Que l'observation journalière de vos saintes règles vous préserve de manquer jamais au vœu sacré qui vous lie à la plus belle et à la plus délicate des vertus. Il y a des peines pour vivre en bon religieux; mais la grâce adoucit tout. Jésus et Marie vous aideront d'ailleurs, la vie est bien courte et l'éternité ne finira jamais. Ah! qu'il est consolant, au moment de paraître de-

Ainsi soit-il

vant Dieu, de se rappeler qu'on a vécu sous les auspices de Marie et dans sa sainte Société. Daigne cette bonne Mère vous conserver, vous multiplier et vous sanctifier. Que la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ, l'amour de Dieu et la communication du St Esprit soit toujours avec vous. Je vous laisse tous avec confiance dans les saints Cœurs de Jésus et de Marie, en attendant que nous puissions nous réunir tous ensemble dans la bienheureuse éternité.

Telle est ma volonté dernière et expresse pour la gloire de Jésus et de Marie.

Le présent testament spirituel sera remis entre les mains de Monsieur Colin, Supérieur général de la Société de Marie.

Fait à Notre Dame de l'Hermitage, le dix-huit mai mil-huit cent-quarante, en présence des témoins soussignés.

Le Supérieur et Fondateur des Petits Frères de Marie, Joseph Benoît Marcellin Champagnat, prêtre.

Je supplie humblement tous ceux que je pourrais avoir offensés ou scandalisés en quelque manière, quoique je ne sache pas avoir fait volontairement de la peine à personne, de vouloir bien me pardonner en considération de la charité infinie de Notre Seigneur Jésus Christ, et d'unir leurs prières aux miennes pour obtenir du bon Dieu qu'il daigne oublier les péchés de ma vie passée et recevoir mon âme dans son infinie miséricorde.

Je meurs plein de respect, de reconnaissance et de soumission pour Monsieur le Supérieur général de la Société de Marie et dans les sentiments de la plus parfaite union pour tous les membres qui la composent, spécialement pour les Frères que le bon Dieu avait confiés à ma sollicitude et qui ont toujours été si chers à mon cœur.

Supérieur et fondateur  
des Petits Frères de Marie  
*Joseph Benoît Marcellin Champagnat,*

*F. François,*

*F. Louis Marie,*

*F. Jean Marie,*

*F. Louis,*

*F. Stanislas,*

*F. Bonaventure.*